

✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2007

L'an deux mil sept, le jeudi cinq juillet, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 28 juin 2007, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Henri PACALON, Gilbert BERANGER, Danièle HAERI, Philippe NICOLINO, Maryse GILARDINI, René FOUSSE, Jean-Marie VAUTEL, Corinne DUBOS, Annette THOMASSON, Gilbert CHAMPENOIS, Marie-José BASSON, Françoise CHAVAGNE, Bruno POLGA, Marguerite JEGER, Willy PLAZZI, Mireille ROUVIERE, Jacqueline MONSIMIER, Francis GADEAU, Gilbert VEYRON, Françoise BOTTURA, Habib DARWICHE, Nicole JAILLET, Evelyne FONTAINE, Isabelle CHANVILLARD, Michel FISCHER, Paule GUILLEN, Michel COLLET, Marie-Claire LIBERGE, Pascal MARION, Ghislaine GOMES, Pierre FAVRE, Nasser KAIROUANI.

EXCUSEE : Joëlle BLANLUET.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Denis GUYON (pouvoir à Gilbert VEYRON), Michel FREY (pouvoir à Nicole JAILLET), Patrice MANGEREST (pouvoir à Marie-José BASSON), Hafid MOUSSAOUI (pouvoir à Françoise BOTTURA), Isabelle MARTIN-PARIS (pouvoir à Corinne DUBOS), Christine MORALES (pouvoir à Henri PACALON), Isabelle JACQUOT-RAVERAT (pouvoir à Françoise CHAVAGNE), Alain BREUIL (pouvoir à Marie-Claire LIBERGE), Pascal MERLE (pouvoir à Pierre FAVRE).

Secrétaire de séance : Madame Evelyne FONTAINE.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures cinq.

HOMMAGE A MONSIEUR YVES VERRIER

= Madame le Maire rend un émouvant hommage à Monsieur Yves Verrier, décédé le 9 juin dernier, et l'ensemble de l'assistance observe une minute de silence en sa mémoire =

INSTALLATION DE MADAME JOELLE BLANLUET

= Madame le Maire annonce que Madame Joëlle Blanluet, appelée à siéger en remplacement de Monsieur Verrier, ne peut aujourd'hui assister à la séance (excusée pour maladie) mais a confirmé qu'elle acceptait d'assumer ce mandat : Madame le Maire déclare donc Madame Joëlle Blanluet officiellement installée en tant que conseillère municipale =

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 7 juin 2007.

Communication n° 07.090 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois d'avril et mai 2007)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis les mois d'avril et mai 2007.

Délibération n° 07.091 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté LGL France - Demande d'autorisation en vue de poursuivre l'exploitation d'une installation de conditionnement d'hydrocarbures halogénés à Genas - Avis de la Commune

A la majorité (par 35 voix Pour et 7 voix Contre, Abstention : 0), le Conseil Municipal, compte tenu des éléments ressortant des études d'impact et de danger, notamment pas rapport au Plan de Protection de l'Atmosphère, et dans la mesure où il est demandé de régulariser une situation de fait, EMET un avis défavorable à la demande présentée par la société LGL France en vue de poursuivre l'exploitation d'une installation d'hydrocarbures halogénés 42 rue Roger Salengro à Genas.

Délibération n° 07.092 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté GEC4 - Demande d'autorisation en vue de réaliser une extension de la plate-forme de stockage et de logistique exploitée à Corbas - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal, en raison de l'ensemble des risques présentés et de la logistique induite par l'activité, EMET un avis défavorable à la demande de la société GEC4 en vue de réaliser une extension de la plate-forme de stockage et de logistique exploitée 9 avenue du 24 août 1944 à Corbas.

Délibération n° 07.093 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté Jean Lefebvre - Demande de renouvellement de l'autorisation et demande en vue d'une extension de l'emprise et de l'exploitation d'une installation de traitement de matériaux et d'une station de transit de produits minéraux à Saint-Bonnet-de-Mure - Avis de la Commune

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal, en raison du trafic généré par les flux de camions, trafic qui se répercutera sur Saint-Priest et notamment sur le rond-point des Meurières d'ores et déjà insuffisant, EMET un avis défavorable à la demande d'extension présentée par la société Jean Lefebvre concernant une installation de traitement de matériaux et une station de transit de ces matériaux au lieu-dit Les Brosses à Saint-Bonnet-de-Mure.

Délibération n° 07.094 : URBANISME ET HABITAT : Aménagement de l'avenue de la Gare - Autorisation au Grand Lyon pour démolir le mur de clôture du groupe scolaire Edouard Herriot et déposer une déclaration de travaux préalable pour sa reconstruction en retrait - Cession gratuite du reliquat de terrain

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre de l'aménagement de l'avenue de la Gare, AUTORISE la Communauté urbaine de Lyon à démolir le mur de clôture du groupe scolaire Edouard Herriot sur l'avenue de la Gare ; AUTORISE la Communauté urbaine de Lyon à déposer une déclaration de travaux préalable à la reconstruction de ce mur en recul de la voie ; AUTORISE la Communauté urbaine de Lyon à procéder aux travaux sur le parking de la salle « Concorde » ; CEDE à titre gratuit à la Communauté urbaine de Lyon le reliquat de terrain situé entre le mur actuel du groupe scolaire et la future clôture, soit 425 m_ environ, en vue de son intégration au domaine public communautaire de voirie ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique relatif à cette cession ainsi que tout autre document correspondant.

Délibération n° 07.095 : URBANISME ET HABITAT : Démolition d'un garage communal sis place de Manissieux - Autorisation au Maire pour déposer le permis de démolir - Autorisation à la Sté "SAS Terres Nobles" pour démolir

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre de la construction d'un ensemble immobilier par la société "SAS Terres Nobles", AUTORISE Madame le Maire à signer et déposer le permis de démolir relatif à un garage communal sis place de Manissieux ; AUTORISE la société "SAS Terres Nobles" (ou toute société se substituant) à démolir le garage propriété de la Commune ; AUTORISE d'ores et déjà les occupants des futurs bâtiments à emprunter le tènement ainsi libéré, dans l'attente de son classement dans le domaine public communautaire ; DIT que le coût des travaux de désamiantage pris en charge par la Ville, à hauteur de 2.500 € TTC, sera imputé à l'article 61522.

Délibération n° 07.096 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Politique de la ville : Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Programmation 2007 - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la programmation 2007 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter au taux maximal les subventions auprès des différents financeurs pour les projets en maîtrise d'ouvrage Ville ; AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions ou avenants utiles à l'engagement de ces actions ; DIT que les dépenses seront imputées et les recettes inscrites selon le tableau présenté.

Délibération n° 07.097 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voie (secteur des Marendiers) - Rectificatif

A l'unanimité, le Conseil Municipal, compte tenu de la nécessité de rectifier la qualification de la voie de desserte interne du lotissement de la Sté CALVO-SIT suite aux difficultés d'acheminement du courrier constatées par les riverains, MODIFIE la délibération initiale n° 060/89 du 18 mai 1989 en dénommant "impasse de Valmy" au lieu de "rue de Valmy" cette voie sans aboutissant.

Délibération n° 07.098 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Construction d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) rue

d'Arsonval - Approbation du programme - Lancement du concours de maîtrise d'oeuvre

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le programme de construction d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) rue d'Arsonval à Saint-Priest (coût prévisionnel global de l'opération en valeur juin 2007 : 2.240.800 € HT dont travaux : 1.600.000 € HT, maîtrise d'oeuvre : 224.000 € HT et diverses autres dépenses : 416.800 € HT ; financement attendu de la CAF : 399.000 €) ; APPROUVE le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'oeuvre conformément aux conditions exposées ; PREND ACTE de la composition du jury telle que mentionnée ; DECIDE l'attribution d'indemnités aux personnes membres du jury désignées par le président du jury, autres que les agents de la Ville de Saint-Priest, dans le cadre d'un montant global maximal de 20.000,00 € TTC ; DIT que les dépenses seront imputées aux articles 2313 pour les travaux et 232 pour les honoraires, indemnités et frais de jury (programme 07004).

**Délibération n° 07.099 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX :
Construction d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) rue d'Arsonval - Jury de concours de maîtrise d'oeuvre - Désignation du collègue Elus en application des articles 24-I b) et 22-I 3°) du Code des marchés publics**

A l'unanimité des suffrages (0 abstention, 42 suffrages exprimés sur 42 votants, liste unique de candidatures ayant recueilli 42 voix), sont ELUS membres du collège Elus du jury du concours de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) :

- ⇒ en tant que titulaires : Maryse GILARDINI, Evelyne FONTAINE, Mireille ROUVIERE, Pierre FAVRE, Paule GUILLEN ;
- ⇒ en tant que suppléants : René FOUSSE, Jacqueline MONSIMIER, Françoise BOTTURA, Marguerite JEGER, Ghislaine GOMES.

**Délibération n° 07.100 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX :
Réaménagement des locaux et des abords du Centre Technique Municipal - Avenant n° 1 au marché de travaux n° 06/98 (lot 1 : V.R.D.)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 de transfert relatif au marché de travaux n° 06/98, consacrant la fusion/absorption de la société "Appia Rhône", titulaire du marché, par la société "Eiffage Travaux Publics Rhône-Alpes Auvergne".

Délibération n° 07.101 : EMPLOI ET INSERTION : Convention de partenariat pour l'extension des chantiers permanents d'insertion à la Ville de Mions

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre d'un partenariat pour l'extension des Chantiers Permanents d'Insertion au territoire de la Ville de Mions, AUTORISE Madame le Maire à signer tout document, toute pièce administrative, et notamment la ou les conventions à intervenir, et plus généralement à faire le nécessaire pour l'exécution de cette action.

Délibération n° 07.102 : AFFAIRES CULTURELLES : Actions d'éducation artistique sur l'année 2007 - Demande de subvention auprès de l'Etat (budget annexe 14)

A l'unanimité, le Conseil Municipal SOLLICITE de l'Etat une subvention d'un montant de 14.000 euros pour les actions d'éducation artistique sur l'année 2007 ; DIT que la recette afférente sera imputée à l'article 74718 du budget annexe 14.

Délibération n° 07.103 : AFFAIRES CULTURELLES : Action "Vivier d'artistes" - Demande de subvention auprès de l'Etat (budget principal)

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal SOLLICITE de l'Etat une aide de 10.000 € pour l'action "Vivier d'artistes" sur 2007 ; DIT que la recette afférente sera imputée à l'article 74718 du budget principal.

Délibération n° 07.104 : VIE ASSOCIATIVE : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association "Rêves Rhône"

A l'unanimité, le Conseil Municipal OCTROIE une subvention exceptionnelle de 475 € à l'association "Rêves Rhône" pour lui permettre de financer le transport d'une sortie à Peaugres le 15 septembre 2007 pour des enfants malades.

A la demande de Madame le Maire, **la motion n° 16** (*"MOTIONS ET VOEUX : BUE - Enquête publique - Avis du Conseil municipal de Saint-Priest"*) est **RETIREE**, dans l'attente d'informations complémentaires qui permettront de l'étoffer.

La séance est levée à vingt heures trente.

Le Maire,